

L'AVANTAGE DE BMW.*

- Programme garanti par BMW Canada, aucun produit similaire sur le marché
- Le prix d'achat peut être inclus dans le financement de votre véhicule obtenu des Services financiers BMW
- Couverture de prêts jusqu'à concurrence de 250 000 \$
- Couverture optionnelle pour la dépréciation du véhicule si survient un événement donnant lieu à une réparation

Pour obtenir tous les détails sur le programme de protection, rendez-vous chez votre détaillant BMW agréé, visitez le site www.BMWfinance.ca/fr ou composez le 1 800 300-0269.

1. Des critères d'admissibilité s'appliquent. Informez-vous auprès d'un représentant BMW.

* La Renonciation limitée à la dette de BMW est un produit de protection optionnel et facultatif. Le présent dépliant, qui n'est pas un contrat, est fourni uniquement à titre indicatif. Les graphiques et exemples sont cités à des fins d'illustration seulement, et peuvent ne pas représenter avec exactitude votre situation. La Renonciation limitée à la dette de BMW est assujettie à des modalités, des exclusions, des limites, ainsi que d'autres dispositions. Veuillez consulter la Modification de l'entente de vente conditionnelle de la Renonciation limitée à la dette pour obtenir de plus amples renseignements. Communiquez avec votre détaillant BMW agréé pour en savoir plus.

La Renonciation limitée à la dette de BMW est administrée par le Groupe financier LGM.

©2024 BMW Canada inc. « BMW », le logo BMW, les noms des modèles BMW et tous les autres symboles, images et marques liés à BMW sont la propriété exclusive et des marques de commerce de BMW AG, utilisées sous licence.

BMW-DW-B2C-0724-R3F

AVEC VOUS
À CHAQUE MOMENTSM



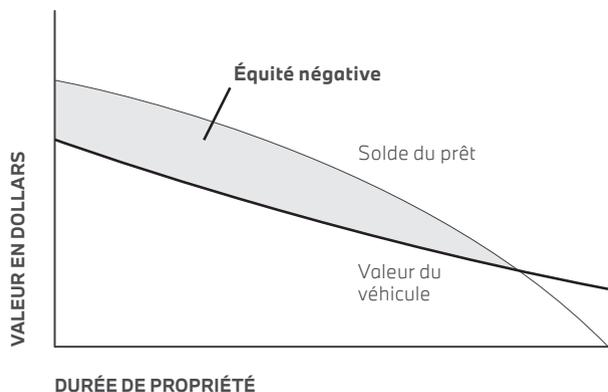
RENONCIATION
LIMITÉE À LA DETTE.

Services financiers BMW

Pour les véhicules financés par les
Services financiers BMW¹.

PROTÉGEZ-VOUS CONTRE L'ÉQUITÉ NÉGATIVE*.

Si votre véhicule est déclaré une perte totale étant causée, par exemple, par une collision, un feu ou un vol, et que le solde du prêt automobile est supérieur à la valeur du véhicule, vous risquez de vous retrouver en situation d'équité négative. Conséquemment, **vous auriez à effectuer des paiements pour un véhicule que vous ne pouvez plus utiliser.**



COMMENT NOUS POUVONS VOUS AIDER*.

Grâce à la Renonciation limitée à la dette de BMW, vous êtes admissible¹ à l'exonération du solde de votre prêt automobile obtenu des Services financiers BMW.

Événement donnant lieu à un remplacement.

En cas de **perte totale** couverte par votre assureur principal, une partie du solde du prêt à rembourser aux Services financiers BMW sera absorbée grâce à la Renonciation limitée à la dette de BMW.

Le montant exonéré, qui est variable, correspond à la différence entre le remboursement de l'assureur principal et le solde du prêt automobile obtenu des Services financiers BMW, immédiatement avant la perte totale.



UNE EXPLICATION SIMPLE : *

Solde du prêt	50 000 \$
Valeur du remboursement de l'assureur (moins la franchise)	- 43 000 \$
Montant dû (dette dont vous serez exonéré)	7 000 \$

OPTION SUPPLÉMENTAIRE.*

Événement donnant lieu à une réparation.

À titre de protection complémentaire, vous pouvez également vous procurer la couverture « Événement donnant lieu à une réparation », qui en cas de **perte partielle**, vous accorde l'exonération d'un montant défini du solde de votre prêt obtenu des Services financiers BMW. De plus, s'il s'agit d'une situation dont un compte-rendu de dommages a été ajouté au rapport historique de votre véhicule, et que votre assureur principal a payé votre réclamation, vous êtes admissible à la couverture.

L'exonération du montant dépend du montant du prêt automobile original :

Valeur du prêt	Renonciation limitée à la dette
Moins de 30 000 \$	Jusqu'à 2 500 \$
De 30 000 \$ à 100 000 \$ (inclus)	Jusqu'à 5 000 \$
Plus de 100 000 \$	Jusqu'à 7 500 \$

Pour obtenir tous les détails sur le programme de protection, rendez-vous chez votre détaillant BMW agréé, visitez le site www.BMWfinance.ca/fr ou composez le 1 800 300-0269.